

Conseil Municipal du Jeudi 30 janvier 2025– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

Présents :

BAS Gilles		LAUNAY Jean Paul	PONCET Catherine
BOST Marie Ange	FONTAINE Nathalie	MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	GOYON Marie-Angélique	MOUROUX Nicolas	VIENNOT-RENAUDOT Nathalie
CATHERIN Denis	JAMBON Michel	PALLE PARET Karine	
COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **FERNANDEZ** Agapito donne pouvoir à **MOREL** Dominique

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024

Mme **PALLE PARET** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Mme le maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le fonds de concours versé à la communauté de communes pour le fonctionnement de la micro crèche. L'accord lui est donné.

Mme Nathalie **VIENNOT RENAUDOT** a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) Délibérations diverses

Objet : Acquisition des parcelles ZC 400 et ZC 397 appartenant à Mr et Mme SECRETANT

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir les parcelles ZC 400 et ZC 397 appartenant à Monsieur et Madame **SECRETANT** situées le long de la route départementale RD 1079 afin de régulariser l'emprise actuelle publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à l'acquisition par la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon des parcelles ZC 400 de 11 m² et ZC 397 de 43 m² situées route de Macon, d'une contenance totale de 54 m² appartenant à Monsieur et Madame **SECRETANT** ;

Il décide de fixer la transaction à l'euro symbolique ; que la régularisation de cette mutation sera faite par la rédaction d'un acte administratif effectué par le cabinet de géomètre **AXIS CONSEILS** situé à Saint-Trivier-sur-Moignans ;

Il précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

Objet : Vente de la parcelle ZA 146 à M et Mme CHARDON Pierre et Florence et leurs enfants

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de M et Mme **CHARDON Pierre** souhaitent acheter une partie du chemin communal qui traverse leurs tenements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la vente par la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon de la parcelle cadastrée ZA 146 d'une contenance de 1 547m² située route des Guillemières et appartenant à M et Mme

CHARDON Pierre et Florence pour l'usufruit et leurs 4 enfants CHARDON Jonathan, Sarah, Baptiste et Mathilde pour la nue-propiété ;
 Il décide de fixer la transaction à 1000 €uros TTC; que la régularisation de cette mutation par la rédaction d'un acte administratif sera effectué par le cabinet de géomètre AXIS CONSEILS situé à Saint-Trivier-sur-Moignans ;
 Il décide que les frais de bornage seront à la charge de la commune, précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
 Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

**Objet : Attribution des marchés de travaux : travaux de rénovation de la salle des fêtes
 Lots n° 1, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15**

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux cités en objet.

Pour rappel le lot 2 désamiantage avait fait l'objet d'une précédente consultation et attribution

La consultation est divisée en 14 lots :

Lot N° 01 ESPACES EXTERIEURS

Lot N° 03 MACONNERIE – GROS ŒUVRE

Lot N° 04 CHARPENTE BOIS

Lot N° 05 CHARPENTE METALLIQUE

Lot N° 06 COUVERTURE METALLIQUE – ETANCHEITE

Lot N° 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALU

Lot N° 08 SERRURERIE

Lot N° 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot N° 10 PLATRERIE PEINTURE

Lot N° 11 CARRELAGE – FAIENCE

Lot N° 12 ENDUIT DE FACADE

Lot N° 13 CUISINE

Lot N° 14 ELECTRICITE

Lot N° 15 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

Un avis de marché a été envoyé le 02/12/2024 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 06/12/2024

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur

<https://marchespublics.ain.fr> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 23/12/2024 à 12H00,

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

CRITERES	PONDÉRATION
Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Mode opératoire détaillé avec durée par phase (/30) Mesures prises en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (/10) Moyen en personnel et matériel affectés (/20)	60/100

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les lots 5, 6 et 8 seront attribués ultérieurement.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par MODULART, mandataire du groupement de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

- ✓ Lot N° 01 ESPACES EXTERIEURS à la société GUILLERMIN TP pour un montant de 58 857,90 € HT
- ✓ Lot N° 03 MACONNERIE – GROS ŒUVRE à la société GUERRIER pour un montant de 298 936,88 € HT
- ✓ Lot N° 04 CHARPENTE BOIS à la société TISSOT pour un montant de 54 967,54 € HT
- ✓ Lot N° 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALU à la société MTM pour un montant de 67 969,00 € HT
- ✓ Lot N° 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à la société AUDUC MAROT pour un montant de 274 351,48 € HT
- ✓ Lot N° 10 PLATRERIE PEINTURE à la société CURT PEINTURE pour un montant de 207 748,18 € HT
- ✓ Lot N° 11 CARRELAGE – FAIENCE à la société LOUIS FONTAINE pour un montant de 65 688,38 € HT
- ✓ Lot N° 12 ENDUIT DE FACADE à la société JUILLARD pour un montant de 41 575,41 € HT
- ✓ Lot N° 13 CUISINE à la société JOSEPH pour un montant de 33 957,90 € HT
- ✓ Lot N° 14 ELECTRICITE à la société DUCLUT pour un montant de 82 630,45 € HT
- ✓ Lot N° 15 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION à la société CONVERT pour un montant de 330 000,00 € HT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal en dépenses d'investissement.

Objet : Loi Accélération de la Production d'Energies Renouvelables : complément délibération n° D2023120741 sur la définition des zones d'implantation

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 07 décembre 2023 pour définir les zones d'implantations dans le cadre de la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023.

Elle souhaite intégrer à ce périmètre défini les parcelles ZM 346, 347, 378 et 31 appartenant à la commune de Saint Cyr sur Menthon.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Considérant l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie qui prévoit ainsi la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR. ;

Considérant que ces zones d'accélération sont définies par délibération du conseil municipal, après concertation du public ;

Considérant que ces zones d'accélération ne sont pas prescriptives, ni exclusives puisque chaque projet d'installation, de quelque filière que ce soit et selon certains seuils et critères, sera soumis à :

- Instruction des services de l'Etat
- Etude d'impact
- Enquête publique
- Autorisation délivrée par arrêté préfectoral

Considérant que la Communauté de communes de la Veyle et ses Communes membres ont intégré dès 2018 les enjeux de transition énergétique au sein de leurs réflexions pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale Bresse-Val de Saône (juillet 2022), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Veyle (mai 2023) ainsi que le Plan Climat Air Energie Territorial de la Veyle (septembre 2021) ;

Considérant que l'ensemble de ces documents de planification exprime l'ambition des élus de la Veyle à réduire la consommation énergétique et à augmenter la production d'énergies renouvelables et de récupération sur leur territoire ;

Considérant que les Communes membres de la Communauté de communes de la Veyle se sont ainsi pleinement investies dans cette stratégie, bâtie dans le respect des objectifs nationaux (SNBC) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) au travers de leur PCAET:

Considérant que ces grands axes stratégiques se traduisent également par des règles instituées dans le PLUi, récemment approuvé, qui contient une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique "Energie et Climat" qui préconise le recours aux énergies renouvelables, et en particulier le solaire ;

La Commune de Saint Cyr sur Menthon, dans le respect des documents de planification dûment approuvés par les assemblées délibérantes des différentes collectivités du territoire de la Veyle, et cela au terme des procédures de concertations publiques légales organisées dans le cadre de leur élaboration, souhaite définir comme Zone d'Accélération, pour toutes les filières de production d'énergies renouvelables, l'ensemble du territoire de la commune de Saint Cyr sur Menthon.

Commissions communales

Communication (Marie Angélique GOYON)

Le bulletin municipal est en cours de distribution.

Vie locale (Marie Angélique GOYON)

Les caméras au point d'apports volontaires fonctionnent. Trois contrevenants ont déjà reçu des courriers.

Les bennes mises en place par la commune en fin d'année pour les cartons et les sapins ont été appréciées par les administrés.

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

La conférence sur le danger des écrans a eu lieu le 14 janvier, peu de participants mais intéressante.

Evénementielle (Bruno PELLETIER)

Prochaine réunion le 03 février pour l'organisation de la fête patronale

Voirie (Dominique MOREL)

Plusieurs habitants ont interpellé la mairie sur l'état de la route de la Tuilerie. Une intervention va être réalisée rapidement pour parer au plus urgent. Des travaux plus importants seront étudiés par la commission voirie. Il est rappelé que la route du lotissement « Clos les jardins de Saint Cyr » n'est pas une voie communale, elle est en charge du lotisseur.

Divers

Mme le maire informe que le travail sur l'installation des caméras au cimetière se poursuit. Le prestataire a été rencontré ce matin pour affiner l'installation du dispositif sur place.

Concernant la sécurité, elle informe également que des contrôles de gendarmerie seront effectués prochainement route de Bagé afin de veiller au respect de la nouvelle signalisation.

La résidence Haissor « les rives du Menthon » dispose de plusieurs logements vacants. La mairie reste à disposition pour toutes informations complémentaires tout comme l'agence Semcoda de Charnay lès Mâcon en charge des locations.

Mme le maire remercie le conseil municipal de s'être rendu disponible pour le déménagement de la salle polyvalente.

Le nettoyage de printemps se fera le 8 mars.

Le prochain conseil aura lieu le 27 février

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire

Nathalie VIGNOT-RENAUDOT

12/02/25

Madame le Maire,

